

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 juin 2012

Délibération n° : 42-2012

Objet : UNIDOM 21 – demande de subvention d'investissement

L'association UNIDOM 21 a pour but :

- d'apporter une aide professionnelle au domicile des familles et des individus afin de leur permettre de surmonter les difficultés passagères, de recouvrer une autonomie physique et/ou sociale,
- d'apporter une action préventive favorisant le maintien au foyer des membres de la famille, des enfants notamment, et éviter le placement des personnes âgées en établissement,
- de favoriser la solidarité face aux difficultés des personnes et des familles en respectant leur liberté et leur mode de vie.

UNIDOM 21 emploie 70 personnes et intervient auprès de 800 familles, ce qui représente environ 3 000 personnes.

L'association sollicite l'aide financière du CCAS pour l'achat d'un nouveau serveur suite à la mise en place de la télégestion (coût estimé à 3 000 €), d'un véhicule 4 à 5 places (coût estimé à 10 000 €), de deux deux-roues (scooter électrique ou thermique, vélo électrique, dont le coût total est estimé à 5 000 €) afin de faciliter le déplacement des employés.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 4 500 € (quatre mille cinq-cents euros) à l'association UNIDOM 21 au titre de l'année 2012,
- de dire que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 204, nature 20421,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Popadyak'.

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

le 5 JUIL. 2012

